

F.C. Rodange 91 A.s.b.l.
Association sans but lucratif

Etats financiers révisés
pour l'exercice clôturé
le 31 décembre 2020

9, rue Jos Moscardo
L-4840 Rodange
R.C.S. Luxembourg : F 1009

Table des matières

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport de gestion

Bilan au 31 décembre 2020

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020

Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2020



Siège Social :
F.C. Rodange 91 Asbl
9, Rue Jos Moscardo
L-4840 Rodange
Tél. : +352 50 22 33
Email : info@fcr91.lu

Les comptes bancaires :
BGL : LU73 0030 8895 2367 0000
BCEE : LU67 0019 7900 0080 6000
BIL : LU26 0020 1268 0910 0000

RAPPORT DE GESTION 2020

Recettes

Notre principale recette est le sponsoring d'une somme totale de 246.188 € pour l'année 2020. Les différents subsides s'élèvent à un montant de 169.512 €. Les cotisations des membres se chiffrent à un montant de 77.030 €. Le merchandising, les recettes de la petite restauration et autres ventes diverses se chiffrent à un montant de 28.396 €. Les transferts des joueurs – 44.438 €. Les autres recettes se chiffrent à 1.394 €. Le Total des recettes pour l'année 2020 est de **566.957,00 €**.

Dépenses

Les indemnités des joueurs, entraîneurs, salariés du club et les charges sociales etc... représentent un coût de 310.959 €. L'achat des marchandises tels que les boissons et alimentation pour la revente, les équipements sportifs, matériel sportif etc... représente un coût de 88.276 €. Les intérêts bancaires, les taxes et autres charges représentent un coût en 2020 de 8.946 €. Autres charges se chiffrent à 62.241 €. Les charges exceptionnelles se présentent à 50.192 €. Le total des dépenses pour l'année 2020 est de **520.615,00 €**

Conclusion

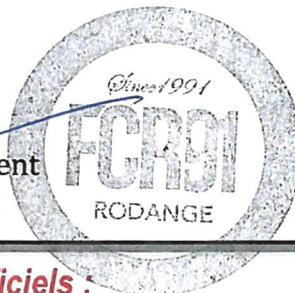
Le total des recettes et des dépenses laisse un solde créditeur de **46.342,00 €**. L'objectif du club dans les années à venir est de développer le marketing et les événements du club d'un niveau supérieur pour créer encore un plus grand solde créditeur.

Droits et engagements hors bilan

Au 31 décembre 2020, Fc Rodange 91 n'a aucun droit ni engagement hors le bilan. Les finances ont été préparés par le Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence Uefa.

Fait à Rodange, le 18 mai 2021

Signature Président
Sémin Civovic



Nos partenaires officiels :



FOOTBALL CLUB RODANGE 91 A.s.bl.

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2020

| | CHARGES | | PRODUITS | | | |
|---|----------|----------------|----------------|--|----------------|----------------|
| | Notes(s) | 2020 EUR | 2019 EUR | Notes(s) | 2020 EUR | 2019 EUR |
| Autres charges externes | | 88.276 | 90.929 | Montant net du chiffre d'affaires | 391.561 | 340.581 |
| Matériel et équipement | | 88.276 | 90.929 | Cotisations membres | 77.030 | 37.563 |
| Frais de personnel | | 310.959 | 338.168 | Entrées | - | 15.031 |
| Indemnités joueurs | | 214.124 | 228.452 | Sponsors | 246.188 | 149.255 |
| Indemnités entraîneurs et tiers | | 63.410 | 72.870 | Transferts de joueurs | 44.438 | 34.403 |
| Transferts joueurs | | 8.471 | 24.450 | Ventes diverses | 23.906 | 104.329 |
| Autres charges sociales | | 24.955 | 12.396 | | | |
| Amortissements des immobilisations corporelles | | | 13.454 | | | |
| Autres charges d'exploitation | | 112.433 | 121.715 | Autres produits d'exploitation | 175.396 | 109.108 |
| Compétitions | | | | Activité commerciale : | | |
| - Coûts des arbitres | | 1.537 | 4.623 | - merchandising | 4.490 | 4.072 |
| - Redevances à l'association nationale | | 4.597 | 4.123 | | | |
| Frais de voyage et de représentation | | 3.009 | 35.460 | Subsides: | | |
| Pharmacie, matériels médicaux | | - | 75 | - dons | 450 | - |
| Publicité | | 1.308 | 3.531 | - subventions publiques | 102.507 | 57.543 |
| Entretien & réparations | | 655 | 3.414 | - subventions FLF | 66.555 | 28.768 |
| Administration | | 8.912 | 7.226 | Autres | 1.394 | 18.725 |
| Assurances | | 18.937 | 2.094 | | | |
| Locations immobilières et mobilières | | 14.304 | 20.081 | | | |
| Frais audit + Frais comptabilité | | 8.664 | 13.834 | | | |
| Autres | | 1.321 | 8.404 | | | |
| Correction de valeur sur actifs circulant | | 49.191 | 18.850 | | | |
| Charges exceptionnelles | | - | 86.553 | | | |
| Charges financières | | 8.946 | 8.017 | | | |
| Résultat de l'exercice (bénéfice) | | 46.342 | - | Résultat de l'exercice (perte) | - | 209.147 |
| TOTAL CHARGES | | 566.957 | 658.836 | TOTAL PRODUITS | 566.957 | 658.836 |

FOOTBALL CLUB RODANGE 91 A.s.bl.

Flux de trésorerie

| Mouvements de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020 | 2020 EUR |
|--|----------------|
| Résultat de l'exercice | <u>46.342</u> |
| Elimination charges et produits sans incidence sur la trésorerie: | |
| Dotations aux amortissements | 326 |
| Correction de valeur sur actif circulant / reprise de provisions | |
| Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs | |
| Impact net sans incidence sur la trésorerie: | <u>326</u> |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | |
| Variation du stocks | - |
| Variation des créances | -46.033 |
| Variation des comptes de régularisation Actif | 8.556 |
| Variation des dettes | 31.212 |
| Variation des comptes de régularisation Passif | -34.521 |
| Variation des provisions | 0 |
| Autres [décrivez] | |
| Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles | <u>-40.786</u> |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | |
| Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles | - |
| Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles | - |
| Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs | |
| Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueurs | |
| Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme | - |
| Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme | - |
| Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers | - |
| Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers | - |
| Entrées de trésorerie liées au remboursement de prêts par des institutions non financières | - |
| Sorties de trésorerie liées au remboursement d'emprunts à des institutions non financières | - |
| Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement | <u>0</u> |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | |
| Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme | - |
| Sorties de trésorerie liées au remboursement de montants empruntés | - |
| Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital | - |
| Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement | - |
| Augmentation/diminution nette de trésorerie | <u>5.882</u> |

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

FOOTBALL CLUB RODANGE 91 A.s.bl.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

Note 1 - Généralités

Le Football Club Rodange 91 (ci-après « le Club ») a été constitué le 30 avril 1991 sous la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football.

Le siège social est établi à Rodange, 9 rue Jos Moscardo.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre 2020.

L'activité principale du Club est le football.

Le Club a pour objectif la création d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique moderne et plus particulièrement le football.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les états financiers ci-joint ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence UEFA.

2.1 Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.

Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation sont les suivantes :

2.2.1 Valorisation des immobilisations incorporelles

Le Club ne pratique pas l'activation séparée des frais de transfert de joueurs mais constate directement une charge dans le compte de profits et pertes au moment du transfert.

FOOTBALL CLUB RODANGE 91 A.s.bl.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

2.2.2 Valorisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations d'après la méthode linéaire. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3 Valorisation des créances de l'actif circulant

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur du marché est inférieure à leur valeur nominale. L'évaluation à la valeur inférieure n'est plus maintenue si les raisons qui ont motivé les corrections de valeur ont cessé d'exister.

2.2.4 Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes de régularisation actif et passif ont pour but de ventiler correctement les produits et charges reçus pour une saison sportive par rapport aux années comptables.

2.2.5 Valorisation des dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.2.6 Conversion des postes en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'Euro sont converties en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

FOOTBALL CLUB RODANGE 91 A.s.bl.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

Note 3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de matériel de transport et de mobiliers

| | 2020 | 2019 |
|--|----------------|----------------|
| | EUR | EUR |
| Prix d'acquisition au début de l'exercice | 16.433 | 16.433 |
| Entrées au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Sorties au cours de l'exercice | 0 | 0 |
| Prix d'acquisition à la fin de l'exercice | 16.433 | 16.433 |
| Corrections de valeur au début de l'exercice | -16.433 | -2.979 |
| Corrections de valeur de l'exercice | 0 | -13.454 |
| Reprises de corrections de valeur des exercices antérieurs | 0 | 0 |
| Corrections de valeur à la fin de l'exercice | -16.433 | -16.433 |
| Valeur nette à la fin de l'exercice | 0 | 0 |
| Valeur nette au début de l'exercice | 0 | 13.454 |

Note 4 – Autres Créances

Au 31 décembre 2020, le poste « autres créances » est composé de créances sur sponsoring et subsides d'un montant de 58.182 (EUR 10.549 en 2019).

Le Club n'a pas de créance issue d'activités de transfert de joueurs (1.600 en 2019).

Note 5 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

Note 6 - Dettes

Les dettes se composent comme suit :

| | 2020 | 2019 |
|--|----------------|----------------|
| | EUR | EUR |
| Dettes envers des établissements de crédit | 148.730 | 159.510 |
| Dettes envers joueurs et entraîneurs | 12.316 | 10.461 |
| Dettes envers fournisseurs | 49.663 | 33.577 |
| Autres dettes | 62.960 | 38.910 |
| | 273.669 | 242.458 |

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à des découverts bancaires ainsi qu'un crédit bancaire contracté en juillet 2018 pour une durée de 4 ans. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à EUR 100.000 et le solde au 31 décembre 2020 s'élève à EUR 52.414 (EUR 68.287 en 2019). Ces dettes sont garanties par des garanties réelles fournies par le président.

FOOTBALL CLUB RODANGE 91 A.s.bl.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020

Les joueurs et les entraîneurs ont confirmé avoir reçu les indemnités au titre de 2020 en 2021.

Le club n'a pas de dette issue de transferts de joueurs au 31 décembre 2020 (2019 : 0 EUR).

Les autres dettes comprennent un prêt contracté entre le Club (l'emprunteur) et son président (le prêteur) au 31 décembre 2020. Le montant du prêt s'élève à EUR 52.048. Ce prêt n'a pas de date d'échéance et est sans intérêt. A cela s'ajoute un montant de 8.250 EUR concernant des transferts payés par le président à son arrivée.

Pendant l'exercice 2020, le Club a payé des indemnités en faveur d'agents de joueurs pour un montant de EUR 4.989 (EUR 6.161 en 2019).

Note 7 – Comptes de régularisation - Passif

Les comptes de régularisation sont constitués de produits constatés d'avance sur les subsides et le chiffre d'affaires.

Note 8 – Droits et engagements hors bilan

Au 31 décembre 2020, le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

Note 9 – Evènements post-clôture

Aucun évènement n'est survenu après la clôture de l'exercice 2020.